

Eau & Santé : L'Agence de l'eau renforce son engagement pour l'agriculture

Dossier de la rédaction de H2o
December 2017

Une commission des aides exceptionnelle vient d'attribuer 6,6 millions d'euros pour la conversion ou le maintien de l'agriculture biologique. Ces aides s'ajoutent aux 24,3 millions d'euros engagés sur la campagne initiée en 2015, en faveur de l'agriculture biologique sur les aires d'alimentation de captage d'eau potable. Les dossiers présentés à la commission s'inscrivent dans le cadre du Plan de développement rural et régional (PDRR) et intègrent le soutien à plus de 400 exploitations de Lorraine, Centre Val-de-Loire, Normandie et Hauts-de-France. Le conseil d'administration a approuvé le plan de développement de l'agriculture biologique en Hauts-de-France pour 2017-2021. L'objectif est de faire évoluer les pratiques agricoles tout en créant de la valeur ajoutée pour l'ensemble de la filière. Le plan incite notamment à développer les usages de plus de produits bios locaux dans les cantines scolaires et à préparer l'avenir par l'expérimentation et l'enseignement agricole. Sur 30 millions d'euros engagés par l'agence de l'eau pour la campagne 2015, 18 sont consacrés à la conversion et 12 au maintien de l'agriculture biologique avec respectivement 20 600 hectares en conversion et 30 300 hectares en maintien. Ces mesures bénéficient également de cofinancements européens (FEADER) dont la part varie en fonction des régions. La tendance est clairement à la progression, grâce au dynamisme de la profession agricole et à l'extension des aides de l'agence de l'eau à toutes les exploitations du bassin. En Bourgogne, la vague de conversion représente la moitié des surfaces de conversion financées par l'agence.

Outre le financement des mesures "agriculture biologique" des PDRR, l'agence accompagne des associations, chambres d'agriculture et collectivités pour des projets de développement de l'agriculture biologique avec notamment des actions d'animation. L'agence de l'eau aide également les agriculteurs à investir dans des matériels de déchèterie mécanique. Elle encourage la filière "bio", en amont ou en aval, avec le financement de la mise en place de stations de semences, de silos de stockage ou de lagumeries.

+ 20 % : C'est l'augmentation des surfaces en agriculture biologique sur le bassin Seine-Normandie entre 2014 et 2015

Agence de l'eau Seine-Normandie